

Département
TARN et GARONNE
République Française

2026 07 20 A 08

Mairie de FAUROUX 82190

**EXTRAIT du REGISTRE
Des ARRETES DU MAIRE
Fête votive 2026
Autorisation d'un bal public**

Le Maire de la commune de FAUROUX,

Vu l'article L2212-2 du code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par M. Thibaut VIEILLEVIGNE, Président du Comité des Fêtes, pour l'organisation de la fête votive 2026 qui aura lieu les 7 - 8 et 9 août 2026,

L'objet de cette demande concerne l'autorisation d'un bal public

jusqu'à 3h du matin selon la réglementation

ARRETE

M. Thibaut VIEILLEVIGNE, Président du Comité des Fêtes, est autorisé à organiser un bal public les 7 – 8 et 9 août 2026 à l'occasion de la fête votive au terrain du Barri – Rikiki, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

L'heure de fermeture sera **3h**, selon réglementation.

Fait en mairie le 20 juillet 2026.

Le Maire
Pierre VIEILLEVIGNE

